



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Jeudi 1^{er} Octobre 2015

Aujourd'hui Jean-Pierre et Patrick . . . Demain l'injustice de la direction s'abattra sur qui ?

De par sa configuration et son effectif, Herakles est tenu d'avoir un service médical présent sur site avec médecin et infirmière(s). Ce service doit répondre à de nombreuses obligations, prises le plus souvent par la direction comme autant de contraintes.

Un site comme celui du Haillan présente un nombre extrêmement important de risques : pyro, enceintes sous pression, utilisation de produits chimiques CMR, électriques, travail en hauteur, etc. Il faut bien entendu ajouter tous les risques liés aux organisations du travail et à leur changement débouchant sur la problématique des risques psychosociaux, la souffrance au travail et l'épuisement professionnel.

Autant dire qu'avec seulement 1 médecin et deux infirmières pour plus de 1500 salariés dont 630 en surveillance médicale renforcée (sous-traitants sur site inclus) et toute cette multitude d'activités, le service médical manque de personnel même si la direction se défend en justifiant d'un effectif conforme aux dispositions légales.

A l'inverse du service social qui est un organisme indépendant, le service médical, avec à sa tête le médecin du travail, est directement rattaché à la direction de l'entreprise. Et c'est peut-être là (ou sûrement là) que le problème se pose.

La direction a des obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail et doit rendre compte à des organismes étatiques de surveillance (Inspection du Travail, DREAL, CARSAT).

A la lecture de l'avis tout récent du CHSCT repris par le CE sur le rapport du service médical 2014, les manquements et difficultés sont soulignés, allant même jusqu'à reprendre certains points écrits par le médecin du travail lui-même :

Concernant les problèmes relevés depuis plusieurs années en lien avec le service médical et la santé des salariés, seul le sujet de l'ergonomie fait l'objet d'une évolution connue pour début 2015 avec la mise en place du poste d'ergonome annoncé depuis plus de 3 ans.

Les autres problèmes restent à ce jour en l'état, et ce depuis plusieurs années :

- L'absence de personnel adapté pour assurer la charge administrative, faite en conséquence par des personnels médicaux

- un retard conséquent pour les visites périodiques

- une information défaillante pour pouvoir assurer les visites de reprise après un arrêt longue durée

- une information trop imprécise pour définir un suivi médical individualisé. Des Fiches Individuelles d'Exposition /Fiche de Prévention des Expositions inexistantes à Herakles.

- des outils informatiques inadaptés et inefficaces,

- Manque d'information sur les salariés en situation de souffrance au travail et d'épuisement professionnel.

Les faits survenus le 11 septembre 2015 sont une aubaine pour la direction. En cherchant à sanctionner deux salariés, par ailleurs militants SUD, venus porter assistance à l'un de leur collègue, elle envoie un signal fort à tous ceux qui oseraient dénoncer ses propres manquements.

L'attitude du médecin du travail ce 11 septembre est-elle le résultat d'une pression mal vécue de par sa surcharge de travail et la non-atteinte de ses objectifs (voir ci-avant) ?

Sans remettre en cause la déontologie, le médecin du travail n'est plus totalement libre d'exercer son activité. Alors, il doit être difficile de lutter face à une direction sans scrupule qui ne cherche qu'à cacher la vérité sur les maladies ou autres accidents pouvant engager sa responsabilité.

SUD Safran est présent dans toutes les instances représentatives du personnel. Les interventions des élus ou désignés SUD Safran auprès du médecin du travail sont règlementées (visites et plénières CHSCT, rendu d'avis CLE sur le rapport d'activité annuel). Dans le cadre de leur mandat et sans vouloir faillir à leur conviction, les élus SUD Safran n'hésitent pas à utiliser tous les moyens pour défendre les droits et la santé des travailleurs (danger grave et imminent, intervention auprès de l'Inspection du Travail, de la CARSAT, de la DREAL). Toutes ces interventions sont légales et régies par le Code du travail.

Il ne doit pas y avoir d'amalgame possible !

Par contre, les élus ou mandatés sont avant tout des hommes et des femmes appelés à remplir leur devoir de citoyens et venir en aide auprès d'autres salariés. Cela semble évident !

Alors, ce vendredi 11 septembre se sont deux citoyens (salariés de Herakles le Haillan) qui se sont présentés devant le médecin du travail pour signaler une personne en souffrance.

Il est inimaginable qu'un médecin du travail agresse un citoyen venu solliciter son intervention. Et, par conséquent, il serait gravissime que le fait de vouloir porter assistance puisse conduire à une sanction disciplinaire, quelle qu'elle soit !

Quand un délégué syndical et le bureau CFE-CGC Herakles le Haillan perdent pied !

Lorsque le 17 septembre 2015, avant même que Patrick et Jean-Pierre puissent répondre à une convocation pour un entretien préalable fixée au vendredi 18 septembre, Philippe GERY, délégué syndical central CFE-CGC et le bureau CFE-CGC Herakles Le Haillan écrivent à la direction d'établissement pour réclamer

« *Nous demandons que cette agression soit sanctionnée avec la plus grande fermeté.* »,

pour la CFE-CGC, plus question de faire des entretiens préalables et permettre aux personnes concernées de s'exprimer. On condamne et on conduit à l'échafaud dans la foulée.

Patrick et Jean-Pierre ont voulu venir en aide à un collègue.

- De par leur ancienneté (26 et 28 ans dans l'entreprise),
- leur engagement pour la vie sociale au sein de l'entreprise,
- leur dévouement,

Qui pourrait imaginer qu'ils aient pu « agresser un médecin du travail », « avoir un comportement inadmissible et violent ».

Patrick et Jean-Pierre ne méritent pas de telles calomnies.

Patrick et Jean-Pierre n'ont pas leur place sur le banc des accusés.

Au-delà des divergences d'opinion, refusons que Jean-Pierre et Patrick soient condamnés à tort.

VENDREDI 2 OCTOBRE 2015

SALARIE(E)S d'HERAKLES

VENEZ SOUTENIR PATRICK et JEAN-PIERRE

À partir de 9 HEURES

Devant les GRILLES d'HERAKLES le HAILLAN

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---